

OBSERVATOIRE DE LA DÉMOGRAPHIE

Mars 2015

2014

1	INTRODUCTION	5
1.1	Contexte de réalisation et spécificités.....	5
1.2	Chiffres clés et événements marquants 2014	7
2	ÉVOLUTION ET STRUCTURE DE LA POPULATION	9
2.1	Évolution de la population par âge	9
2.1.1	Évolution du nombre de Monégasques depuis 1951 avec proportion hommes/femmes et sex ratio	9
2.1.2	Âge moyen et âge médian 2014	11
2.1.3	Pyramide des âges 2014	11
2.2	Population par pays de résidence et de naissance.....	12
2.2.1	Population par pays de résidence	12
2.2.2	Population par pays de naissance.....	12
2.3	Population et situation familiale.....	13
2.3.1	Population par situation familiale.....	13
2.3.2	Population par situation familiale et par âge.....	13
3	NAISSANCE ET FÉCONDITÉ	14
3.1	Naissances.....	14
3.1.1	Naissances depuis 1951 avec taux de natalité et sex ratio à la naissance.....	14
3.1.2	Saisonnalité des naissances depuis 50 ans	14
3.2	Âge moyen des parents à la naissance	15
3.2.1	Âge moyen de la mère au 1 ^{er} enfant et âge moyen de la mère à la naissance	15
3.2.2	Âge moyen du père au 1 ^{er} enfant et âge moyen du père à la naissance	16
3.3	Fécondité	17
3.3.1	Indice Synthétique de Fécondité (ISF) et taux de fécondité général.....	17
3.3.2	Taux de fécondité général par tranche d'âge.....	17
4	DÉCÈS ET ESPÉRANCE DE VIE.....	18
4.1	Décès	18
4.1.1	Décès depuis 1951 avec taux de mortalité	18
4.1.2	Saisonnalité des décès depuis 50 ans	19
4.2	Espérance de vie et âge moyen au décès.....	20
4.2.1	Espérance de vie 2012-2014 par tranche d'âge.....	20
4.2.2	Espérance de vie à la naissance depuis 2000.....	21
4.2.3	Âge moyen au décès par année depuis 1950	22
5	MARIAGES ET DIVORCES.....	23
5.1	Mariages.....	23
5.1.1	Nombre de mariages par année et taux de nuptialité	23
5.1.2	Mariage selon la nationalité des époux au moment du mariage.....	24
5.1.3	Mariage selon le pays de célébration	24
5.1.4	Saisonnalité des mariages depuis 50 ans	25
5.1.5	Âge moyen des célibataires au mariage – estimation	26
5.2	Divorces	27
5.2.1	Nombre de divorces et taux brut de divorce.....	27
5.2.2	Taux de divorce par durée du mariage.....	28
5.2.3	Taux de divorce cumulés par durée du mariage	29
6	POPULATION ET MODE D'OBTENTION DE LA NATIONALITÉ	30
6.1	Population par mode d'obtention de la nationalité.....	30
6.2	Population par mode d'obtention de la nationalité et par âge	31
6.3	Obtention de la nationalité par année.....	32
6.4	Acquisition de la nationalité par la Loi n°1.387.....	33
7	COMPARAISON INTERNATIONALE DES PRINCIPAUX INDICATEURS DÉMOGRAPHIQUES	35
8	DÉFINITIONS.....	36

1 Introduction

1.1 Contexte de réalisation et spécificités

L'Observatoire de la Démographie est issu de la collaboration, mise en place dans le courant de l'année 2012, entre l'IMSEE, le Service de l'État Civil-Nationalité et le Service Informatique de la Mairie.

Cette étude a pour but de présenter, à travers différents indicateurs traditionnellement utilisés dans ce domaine, un bilan démographique de la population de nationalité monégasque.

Le champ étudié concerne uniquement la **population de nationalité monégasque** (excluant ainsi la population des résidents étrangers). Toutes les données sont arrêtées au **31 décembre 2014**. Sauf mention contraire, l'historique des données exploitées remonte à l'année 1950.

Spécificités – Informations utiles à la compréhension et l'interprétation des données

- la Principauté de Monaco connaît cinq statuts matrimoniaux : célibataire, marié, divorcé, séparé et veuf. Le pacte civil de solidarité (PACS) français n'a pas d'équivalent en droit interne ;
- l'ensemble de la population de nationalité monégasque est connu, résidente ou non. C'est cette population totale qui est ici étudiée ;
- les évolutions législatives en matière de transmission et d'acquisition de la nationalité monégasque, compte tenu de la taille de la population, ont un effet visible sur les principales données démographiques annuelles. Les années consécutives à une modification de Loi ne sont donc pas représentatives d'une tendance et sont à interpréter avec précaution ;
- la petite taille de la population monégasque rend certains indicateurs volatils d'une année sur l'autre. L'observation d'une série sur plusieurs années est donc recommandée ;
- des différences minimales peuvent apparaître entre deux éditions de l'Observatoire de la Démographie, concernant une donnée annuelle. Elles proviennent d'événements de vie (naissance, mariage, divorce, décès) qui ont eu lieu hors de la Principauté et dont la transcription à l'État Civil monégasque a été postérieure à la réalisation de l'observatoire annuel. Les données présentées dans chaque édition sont celles les plus à jour au moment de la réalisation et se substituent à celles de l'année précédente.

Toutes les statistiques de cet observatoire sont déclinées par genre.

1.2 Chiffres clés et événements marquants 2014

Au 31 décembre 2014, la population de nationalité monégasque s'établit à **8 951 personnes**, soit une évolution de **1,3 %** par rapport à l'année précédente. Elle est composée à **55,7 %** de femmes et à **44,3 %** d'hommes.

20,9 % de la population a moins de 18 ans et **24,6 %** plus de 65 ans.

2014 s'inscrit dans la tendance de ces dernières années. La natalité reste soutenue avec **105 naissances** (taux de natalité de **11,7 ‰**) et un Indice Synthétique de Fécondité à **2,3 enfants par femme** (supérieur à 2 depuis 10 ans).

73 décès ont été enregistrés pour un taux de mortalité de **8,2 ‰**. Le solde naturel des Monégasques est positif (+ **32**).

L'espérance de vie à la naissance en 2012-2014 atteint pour la première fois les **85,0 ans**. Elle reste toujours supérieure chez les femmes (**87,6 ans** contre **82,4 ans** pour les hommes) même si l'écart diminue au fil des ans.

88 mariages concernant au moins une personne de nationalité monégasque ont été célébrés, niveau qui n'avait pas été atteint depuis 2009. L'âge moyen des époux au premier mariage baisse légèrement à **30,7 ans** pour les hommes et **28,4 ans** pour les femmes.

L'âge moyen des parents à la naissance de leur premier enfant continue de progresser (**31,5 ans** pour les femmes et **33,5 ans** pour les hommes).

Le nombre de divorces en 2014 n'est pas encore définitivement connu, compte tenu des délais inhérents aux procédures légales.

En 2013, le taux brut de divorce était de **4,8 ‰**, stable depuis les années 1970.

Parmi les nouveaux monégasques, 58 % le sont par filiation, 28 % par mariage et 15 % par Ordonnance Souveraine de naturalisation.

2 Évolution et structure de la population

2.1 Évolution de la population par âge

2.1.1 Évolution du nombre de Monégasques depuis 1951 avec proportion hommes/femmes et sex ratio¹

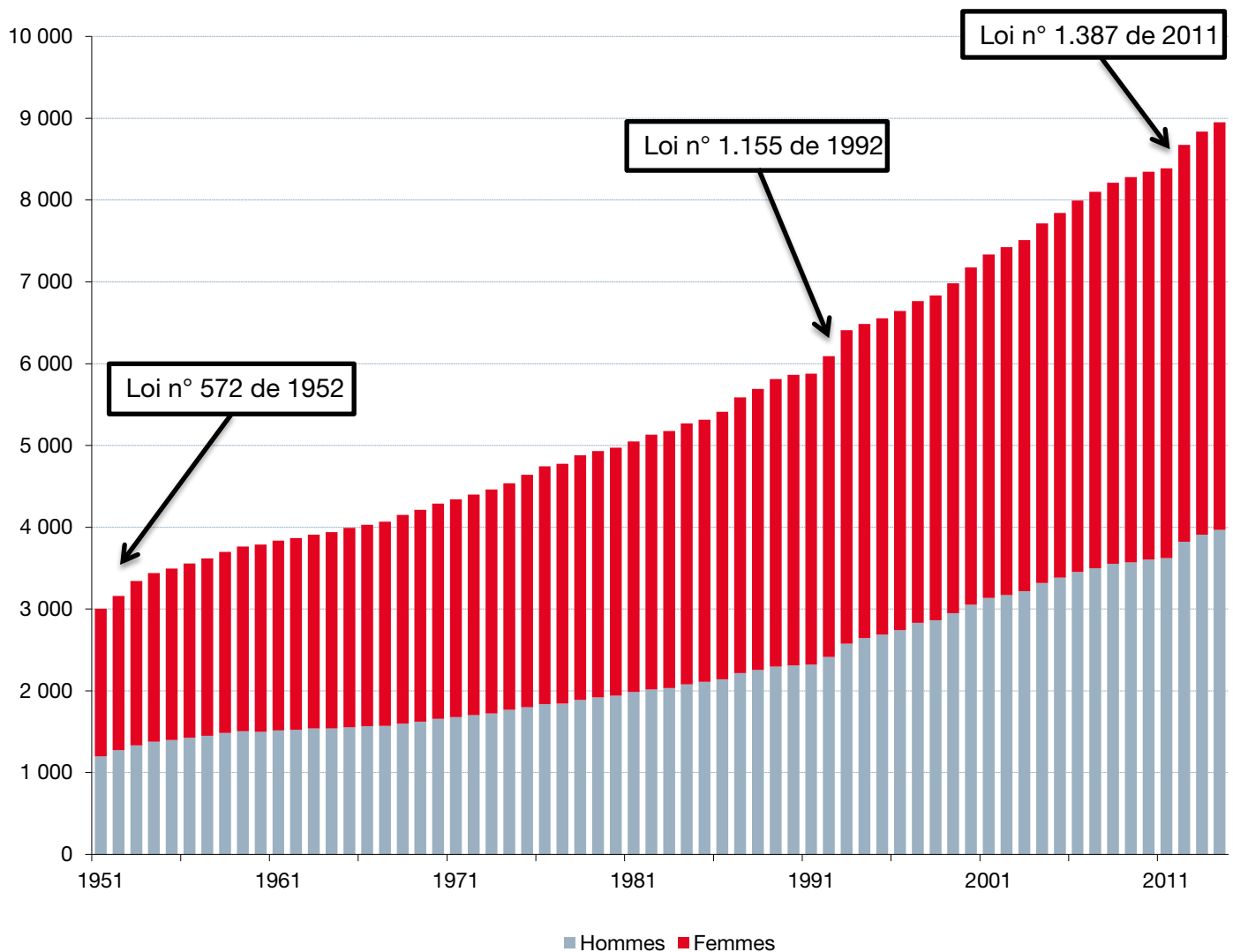
Année	Ensemble	Evolution annuelle	Hommes	%	Femmes	%	Sex ratio
1951	3 004	-	1 197	39,8%	1 807	60,2%	66,2
1960	3 787	0,6%	1 498	39,6%	2 289	60,4%	65,4
1970	4 289	1,8%	1 656	38,6%	2 633	61,4%	62,9
1980	4 974	0,9%	1 941	39,0%	3 033	61,0%	64,0
1990	5 863	0,9%	2 310	39,4%	3 553	60,6%	65,0
1991	5 879	0,3%	2 319	39,4%	3 560	60,6%	65,1
1992	6 090	3,6%	2 415	39,7%	3 675	60,3%	65,7
1993	6 408	5,2%	2 577	40,2%	3 831	59,8%	67,3
1994	6 487	1,2%	2 645	40,8%	3 842	59,2%	68,8
1995	6 555	1,0%	2 685	41,0%	3 870	59,0%	69,4
1996	6 644	1,4%	2 743	41,3%	3 901	58,7%	70,3
1997	6 766	1,8%	2 831	41,8%	3 935	58,2%	71,9
1998	6 835	1,0%	2 862	41,9%	3 973	58,1%	72,0
1999	6 984	2,2%	2 949	42,2%	4 035	57,8%	73,1
2000	7 175	2,7%	3 051	42,5%	4 124	57,5%	74,0
2001	7 334	2,2%	3 135	42,7%	4 199	57,3%	74,7
2002	7 424	1,2%	3 171	42,7%	4 253	57,3%	74,6
2003	7 512	1,2%	3 217	42,8%	4 295	57,2%	74,9
2004	7 716	2,7%	3 318	43,0%	4 398	57,0%	75,4
2005	7 842	1,6%	3 383	43,1%	4 459	56,9%	75,9
2006	7 994	1,9%	3 452	43,2%	4 542	56,8%	76,0
2007	8 103	1,4%	3 499	43,2%	4 604	56,8%	76,0
2008	8 212	1,3%	3 552	43,3%	4 660	56,7%	76,2
2009	8 280	0,8%	3 570	43,1%	4 710	56,9%	75,8
2010	8 346	0,8%	3 606	43,2%	4 740	56,8%	76,1
2011	8 389	0,5%	3 622	43,2%	4 767	56,8%	76,0
2012	8 675	3,4%	3 823	44,1%	4 852	55,9%	78,8
2013	8 837	1,9%	3 908	44,2%	4 929	55,8%	79,3
2014	8 951	1,3%	3 969	44,3%	4 982	55,7%	79,7

Au 31 décembre 2014, le nombre de Monégasques est de **8 951**. La population progresse de **1,3 %** par rapport à 2013.

L'évolution du nombre de Monégasques a été influencée ces dernières années par la modification de l'environnement législatif en matière d'acquisition de la nationalité. Ainsi, on observe que durant les trois années précédant le changement de Loi (2009-2011), la population monégasque a augmenté à un rythme plus faible que celui de la décennie précédente, sous l'effet du faible nombre de naturalisations par Ordonnance Souveraine dans l'attente des effets du nouveau cadre légal.

Après une année 2012 marquée par une forte augmentation de la population monégasque liée à l'entrée en vigueur de la nouvelle législation (décembre 2011), les années 2013 et 2014 retrouvent un rythme de croissance conforme à la précédente période de stabilité législative en la matière (1994-2008).

¹ Voir définition : sex ratio



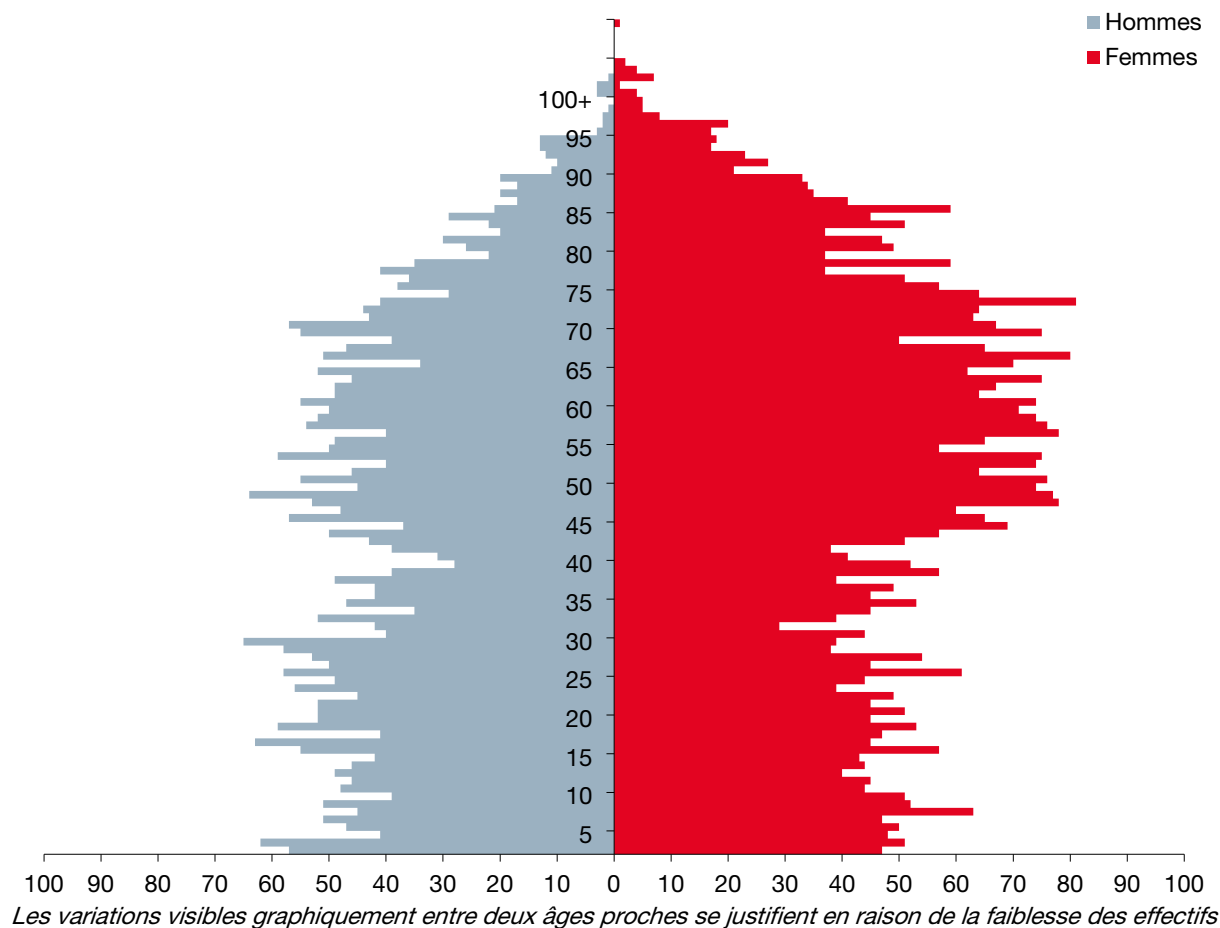
Sur une longue période, hormis les années d'un changement de législation (1952, 1992 et 2011), la croissance est régulière.

Les femmes restent majoritaires (**55,7%**) mais la proportion d'hommes augmente régulièrement pour se situer aujourd'hui à son plus haut niveau historique.

2.1.2 Âge moyen¹ et âge médian² 2014

	Ensemble	Hommes	Femmes
âge moyen	44,1	40,8	46,7
âge médian	45,2	40,5	48,3

2.1.3 Pyramide des âges 2014



La pyramide des âges des Monégasques a une forme atypique qui s'explique par un nombre important « d'entrées » vers 40 ans. Il s'agit des obtentions de la nationalité par mariage. Elles concernent principalement des femmes, aux alentours des 35 ans. Ceci explique en partie la plus forte part de femmes dans la population monégasque. Le changement en 2011 de législation en matière d'acquisition de la nationalité va contribuer à rendre statistiquement plus homogène les acquisitions de nationalité par mariage. Quel que soit le sexe, elles se produiront cependant plus tard vers 40 ans.

En dessous de 25 ans, les effectifs sont stables, à près de 100 individus en moyenne par classe d'âge, avec une proportion équilibrée entre les hommes et les femmes.

L'âge moyen et l'âge médian sont significativement plus élevés chez les femmes (respectivement +5,9 et +7,8 ans) que chez les hommes.

20,9 % de la population est âgée de 18 ans ou moins et **24,6 %** de plus de 65 ans. 755 personnes ont plus de 80 ans soit **8,4 %**.

¹ Voir définition : âge moyen

² Voir définition : âge médian

2.2 Population par pays de résidence et de naissance

2.2.1 Population par pays de résidence¹

Pays de résidence	Ensemble	Hommes	Femmes
Principauté de Monaco	94,6%	94,2%	95,0%
France	4,4%	4,6%	4,2%
Suisse	0,3%	0,3%	0,2%
États-Unis d'Amérique	0,1%	0,1%	0,2%
Italie	0,1%	0,2%	0,1%
Autres pays	0,4%	0,5%	0,3%

Les Monégasques résident en très grande majorité en Principauté, à **94,6%**. Les Monégasques vivant à l'étranger résident principalement en France.

2.2.2 Population par pays de naissance

Pays de naissance	Valeur			%		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
Principauté de Monaco	5 656	2 771	2 885	63,2%	69,8%	57,9%
France	2 390	899	1 491	26,7%	22,7%	29,9%
Italie	221	83	138	2,5%	2,1%	2,8%
États-Unis d'Amérique	71	34	37	0,8%	0,9%	0,7%
Algérie	44	15	29	0,5%	0,4%	0,6%
Suisse	44	24	20	0,5%	0,6%	0,4%
Belgique	43	12	31	0,5%	0,3%	0,6%
Maroc	43	9	34	0,5%	0,2%	0,7%
Royaume-Uni	40	13	27	0,4%	0,3%	0,5%
Allemagne	34	13	21	0,4%	0,3%	0,4%
Espagne	28	7	21	0,3%	0,2%	0,4%
Égypte	20	9	11	0,2%	0,2%	0,2%
Liban	18	5	13	0,2%	0,1%	0,3%
Tunisie	17	6	11	0,2%	0,2%	0,2%
Brésil	16	5	11	0,2%	0,1%	0,2%
Autres	266	64	202	3,0%	1,6%	4,1%
Total	8 951	3 969	4 982	100%	100%	100%

63,2 % des Monégasques sont nés à Monaco, ce qui représente **69,8%** d'hommes contre **57,9 %** de femmes.

684 Monégasques sont nés dans un pays autre que Monaco, la France ou l'Italie.

¹ Voir définition : pays de résidence

2.3 Population et situation familiale¹

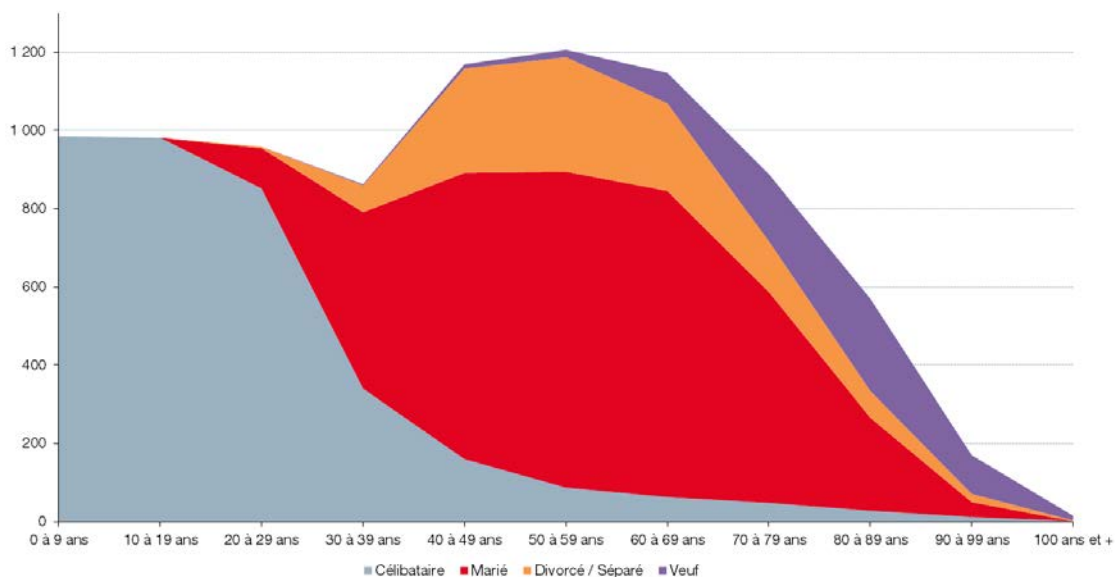
2.3.1 Population par situation familiale

Situation familiale	Valeur			%		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
Marié	3 689	1 737	1 952	41,2%	43,8%	39,2%
Célibataire	3 556	1 840	1 716	39,7%	46,4%	34,4%
Divorcé	1 060	303	757	11,8%	7,6%	15,2%
Veuf	629	81	548	7,0%	2,0%	11,0%
Séparé	17	8	9	0,2%	0,2%	0,2%
Total	8 951	3 969	4 982	100%	100%	100%

2.3.2 Population par situation familiale et par âge

Âge	Situation familiale											
	Célibataire			Marié			Divorcé / Séparé			Veuf		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
0 à 9 ans	985	487	498	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10 à 19 ans	981	511	470	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20 à 29 ans	851	474	377	103	39	64	4	3	1	0	0	0
30 à 39 ans	340	187	153	451	194	257	68	23	45	3	0	3
40 à 49 ans	160	84	76	731	334	397	267	80	187	11	0	11
50 à 59 ans	87	41	46	807	358	449	293	96	197	19	3	16
60 à 69 ans	63	22	41	782	378	404	224	62	162	78	11	67
70 à 79 ans	48	20	28	539	263	276	130	32	98	171	27	144
80 à 89 ans	28	7	21	238	139	99	68	12	56	236	29	207
90 à 99 ans	12	6	6	38	32	6	21	3	18	99	11	88
100 ans et +	1	1	0	0	0	0	2	0	2	12	0	12
Total	3 556	1 840	1 716	3 689	1 737	1 952	1 077	311	766	629	81	548

Lecture : Parmi les Monégasques de 40-49 ans, 160 sont célibataires, 731 sont mariés, 267 divorcés ou séparés et 11 veufs.



41,2 % des Monégasques sont mariés (43,8 % des hommes et 39,2 % des femmes) et **39,7 %** sont célibataires (46,4 % des hommes et 34,4 % des femmes).

Le nombre de divorcés / séparés est le plus élevé dans la tranche des 50 à 59 ans (96 hommes et 197 femmes). La situation familiale « marié » est la plus représentée entre 30 et 89 ans.

¹ Voir définition : situation familiale

3 Naissance¹ et fécondité

3.1 Naissances

3.1.1 Naissances depuis 1951 avec taux de natalité² et sex ratio à la naissance³

Année	Ensemble	Garçons	Filles	Sex ratio à la naissance	Taux de natalité
1951	20	10	10	100,0	6,7‰
1960	36	12	24	50,0	9,5‰
1970	42	25	17	147,1	9,8‰
1980	52	29	23	126,1	10,5‰
1990	82	44	38	115,8	14,0‰
1991	105	50	55	90,9	17,9‰
1992	78	41	37	110,8	12,8‰
1993	80	49	31	158,1	12,5‰
1994	82	39	43	90,7	12,6‰
1995	82	44	38	115,8	12,5‰
1996	96	48	48	100,0	14,4‰
1997	84	47	37	127,0	12,4‰
1998	101	54	47	114,9	14,8‰
1999	83	39	44	88,6	11,9‰
2000	104	60	44	136,4	14,5‰
2001	108	51	57	89,5	14,7‰
2002	82	39	43	90,7	11,0‰
2003	89	45	44	102,3	11,8‰
2004	86	47	39	120,5	11,1‰
2005	88	44	44	100,0	11,2‰
2006	88	47	41	114,6	11,0‰
2007	89	39	50	78,0	11,0‰
2008	101	50	51	98,0	12,3‰
2009	107	45	62	72,6	12,9‰
2010	99	51	48	106,3	11,9‰
2011	96	47	49	95,9	11,4‰
2012	89	41	48	85,4	10,3‰
2013	114	63	51	123,5	12,9‰
2014	105	58	47	123,4	11,7‰

105 naissances ont eu lieu en 2014, en deçà de 2013 mais au plus haut depuis 2009. Le taux de natalité s'est établi à **11,7 ‰**.

Depuis le début des années 1990, le nombre de naissances est assez stable avec **93 naissances** par an en moyenne.

Le sex ratio à la naissance s'est établi à **106,9** pour l'ensemble des naissances depuis 1951.

3.1.2 Saisonnalité des naissances depuis 50 ans

Mois de naissance	Années de naissance										Total
	1965-1969	1970-1974	1975-1979	1980-1984	1985-1989	1990-1994	1995-1999	2000-2004	2005-2009	2010-2014	
janvier	9,3%	6,8%	9,6%	11,0%	8,3%	6,6%	8,1%	8,1%	7,2%	9,3%	8,3%
février	7,7%	7,3%	4,8%	9,0%	7,3%	7,0%	7,4%	6,6%	9,1%	7,0%	7,4%
mars	13,4%	11,9%	7,0%	8,3%	8,3%	9,4%	9,0%	8,5%	8,2%	7,6%	8,8%
avril	9,3%	9,6%	7,0%	7,0%	6,5%	8,0%	7,8%	7,9%	8,0%	9,9%	8,1%
mai	7,2%	6,4%	8,3%	10,6%	8,3%	8,2%	8,5%	9,0%	8,9%	7,6%	8,4%
juin	9,3%	6,8%	10,9%	7,6%	8,1%	8,7%	7,4%	8,1%	6,1%	10,1%	8,2%
juillet	7,7%	11,4%	10,4%	6,6%	10,4%	8,9%	9,9%	7,0%	10,6%	9,9%	9,3%
août	5,7%	8,2%	8,7%	10,0%	9,1%	6,1%	7,6%	10,2%	7,2%	7,8%	8,1%
septembre	8,8%	6,8%	10,0%	7,0%	8,1%	9,4%	7,6%	7,9%	7,4%	8,9%	8,2%
octobre	5,7%	6,8%	9,1%	7,6%	9,9%	9,4%	8,7%	9,0%	9,5%	7,2%	8,5%
novembre	9,3%	7,3%	7,4%	6,0%	8,9%	9,1%	9,0%	9,4%	10,1%	7,8%	8,6%
décembre	6,7%	10,5%	7,0%	9,3%	6,8%	9,4%	9,0%	8,3%	7,6%	7,0%	8,1%

Lecture : Entre 2010 et 2014, 9,9 % des naissances ont eu lieu en juillet. Sur 50 ans, 8,1 % des naissances ont eu lieu en avril.

La saisonnalité des naissances est faible, aucun mois ne se distingue réellement par rapport à un autre.

¹ Voir définition : naissance

² Voir définition : taux de natalité

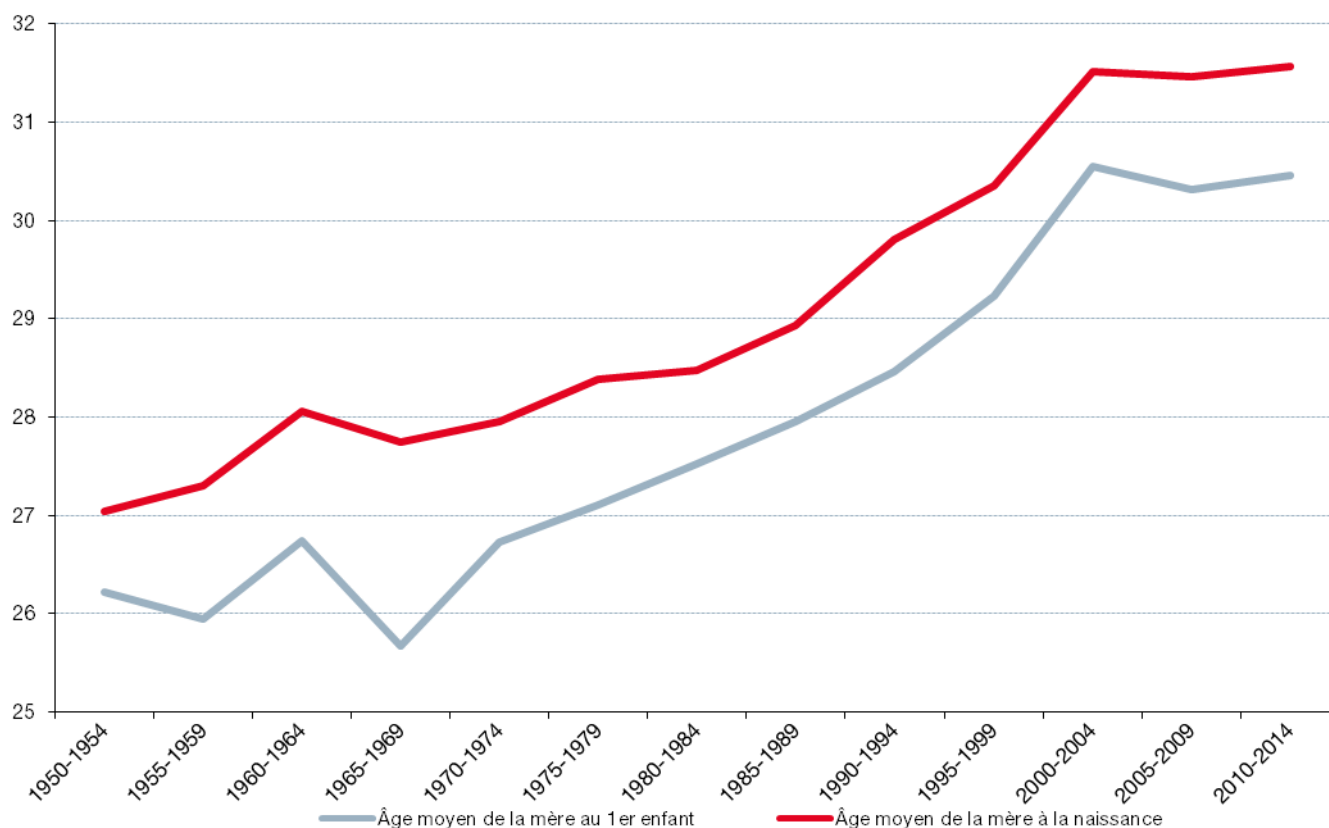
³ Voir définition : sex ratio

3.2 Âge moyen des parents à la naissance

Il s'agit en réalité de l'âge moyen des parents à la naissance des enfants de nationalité monégasque. En effet, un parent peut avoir eu un ou plusieurs enfants avant de donner vie à un premier enfant de nationalité monégasque. Cela peut donc amener à ce que les âges moyens des parents au 1^{er} enfant et à la naissance soient légèrement surévalués.

3.2.1 Âge moyen de la mère au 1^{er} enfant et âge moyen de la mère à la naissance

Année	Âge moyen de la mère au 1 ^{er} enfant	Âge moyen de la mère à la naissance
1950-1954	26,2	27,0
1955-1959	25,9	27,3
1960-1964	26,7	28,1
1965-1969	25,7	27,8
1970-1974	26,7	27,9
1975-1979	27,1	28,4
1980-1984	27,5	28,5
1985-1989	28,0	28,9
1990-1994	28,5	29,8
1995-1999	29,2	30,4
2000-2004	30,6	31,5
2005-2009	30,3	31,5
2010-2014	30,5	31,6

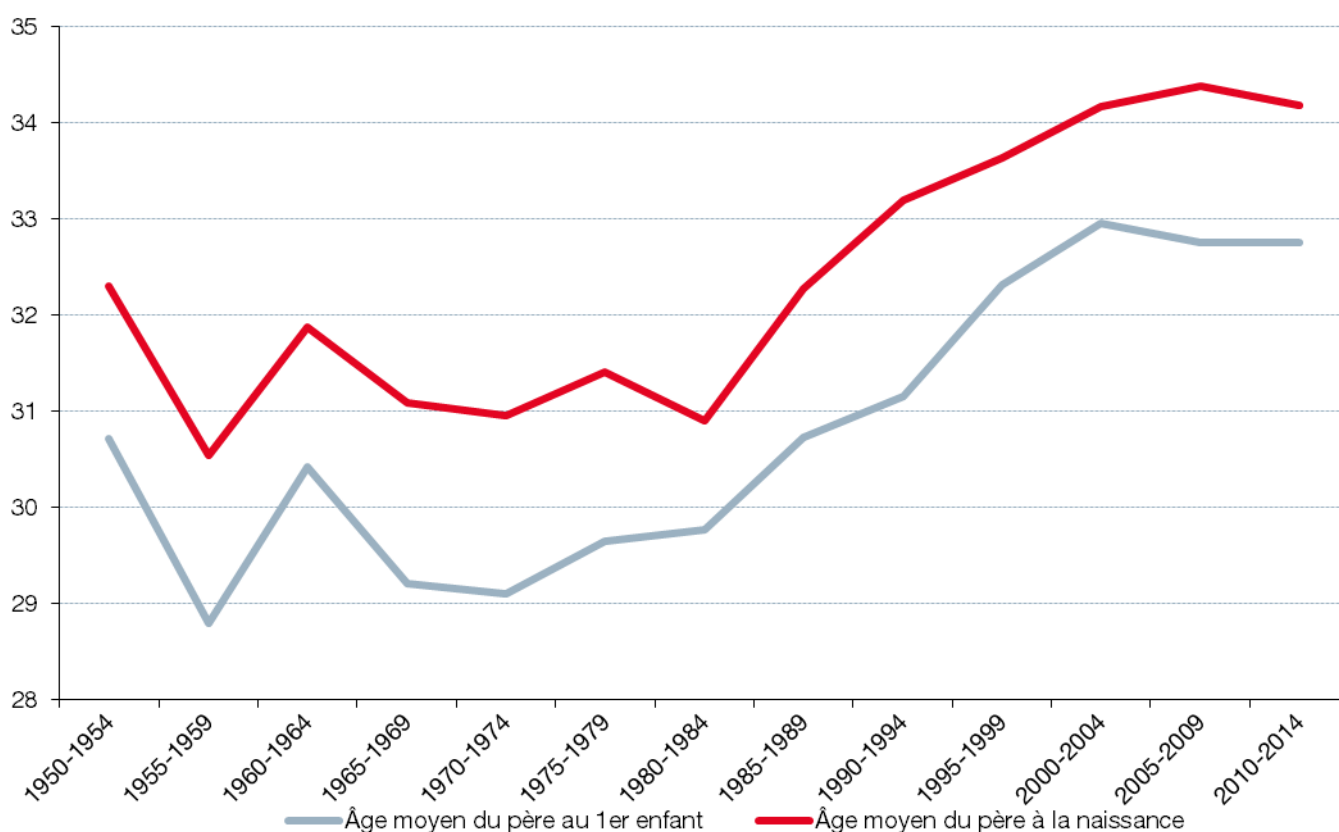


N.B. : Le graphique est présenté avec des années groupées sur 5 ans afin de lisser les évolutions dues à la volatilité de l'indicateur une année sur l'autre (petite taille des effectifs).

Les âges moyens des mères à la naissance et au premier enfant ont nettement progressé depuis 1950-1954, où ils s'établissaient respectivement à **27,0** et **26,2 ans**. Ils atteignent en 2014 **32,1** et **31,5 ans**.

3.2.2 Âge moyen du père au 1^{er} enfant et âge moyen du père à la naissance

Année	Âge moyen du père au 1 ^{er} enfant	Âge moyen du père à la naissance
1950-1954	30,7	32,3
1955-1959	28,8	30,5
1960-1964	30,4	31,9
1965-1969	29,2	31,1
1970-1974	29,1	31,0
1975-1979	29,6	31,4
1980-1984	29,8	30,9
1985-1989	30,7	32,3
1990-1994	31,2	33,2
1995-1999	32,3	33,6
2000-2004	33,0	34,2
2005-2009	32,8	34,4
2010-2014	32,8	34,2



N.B. : Le graphique est présenté avec des années groupées sur 5 ans afin de lisser les évolutions dues à la volatilité de l'indicateur une année sur l'autre (petite taille des effectifs).

En comparaison, les âges moyens des pères à la naissance et au 1^{er} enfant ont connu une croissance moins importante sur la même période.

En 2014, ils s'établissent respectivement à **34,4** et **33,5 ans**. Ces âges semblent connaître une certaine stabilisation depuis le début des années 2000.

3.3 Fécondité

3.3.1 Indice Synthétique de Fécondité¹ (ISF) et taux de fécondité général²

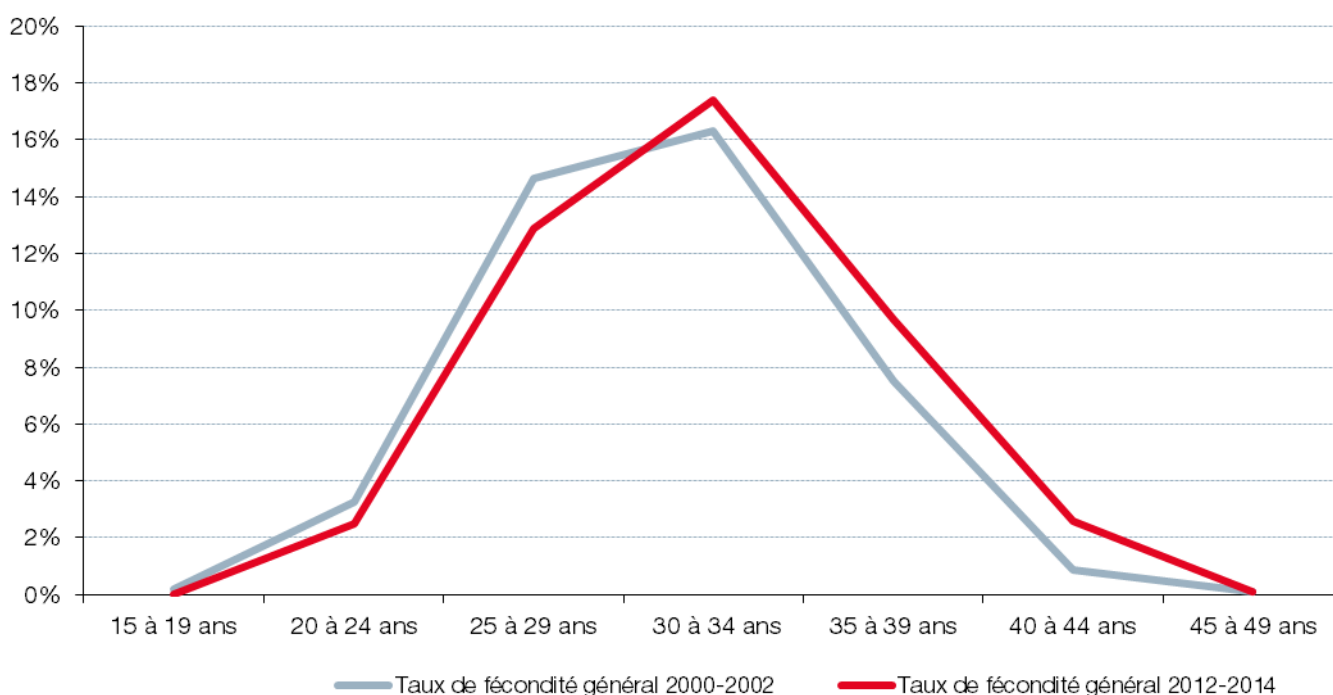
Année	Taux de fécondité général	Indice Synthétique de Fécondité (ISF)
2000	6,4%	2,3
2001	6,5%	2,4
2002	4,9%	1,8
2003	5,2%	1,8
2004	5,0%	2,0
2005	5,1%	2,0
2006	5,0%	2,1
2007	5,1%	2,1
2008	5,7%	2,4
2009	6,1%	2,5
2010	5,6%	2,3
2011	5,3%	2,2
2012	4,9%	2,0
2013	6,2%	2,5
2014	5,7%	2,3

Les faibles effectifs expliquent les variations constatées d'une année sur l'autre

En 2014, le taux de fécondité général s'établit à **5,7 %**.

L'indice synthétique de fécondité est de **2,3 enfants par femme**, dans la moyenne observée ces dernières années.

3.3.2 Taux de fécondité général par tranche d'âge



Lecture : Près de 10% des femmes de 35-39 ans ont mis au monde un enfant entre 2012 et 2014 ; entre 2000 et 2002, cette proportion atteignait 7,5%

Les taux de fécondité généraux par tranche d'âge montrent que l'âge des femmes à l'accouchement entre 2012 et 2014 est plus élevé qu'entre 2000 et 2002.

En effet, pour les 40-44 ans, le taux de fécondité général est à plus de 2 % entre 2012 et 2014 contre moins de 1 % entre 2000 et 2002.

¹ Voir définition : indice synthétique de fécondité (ISF)

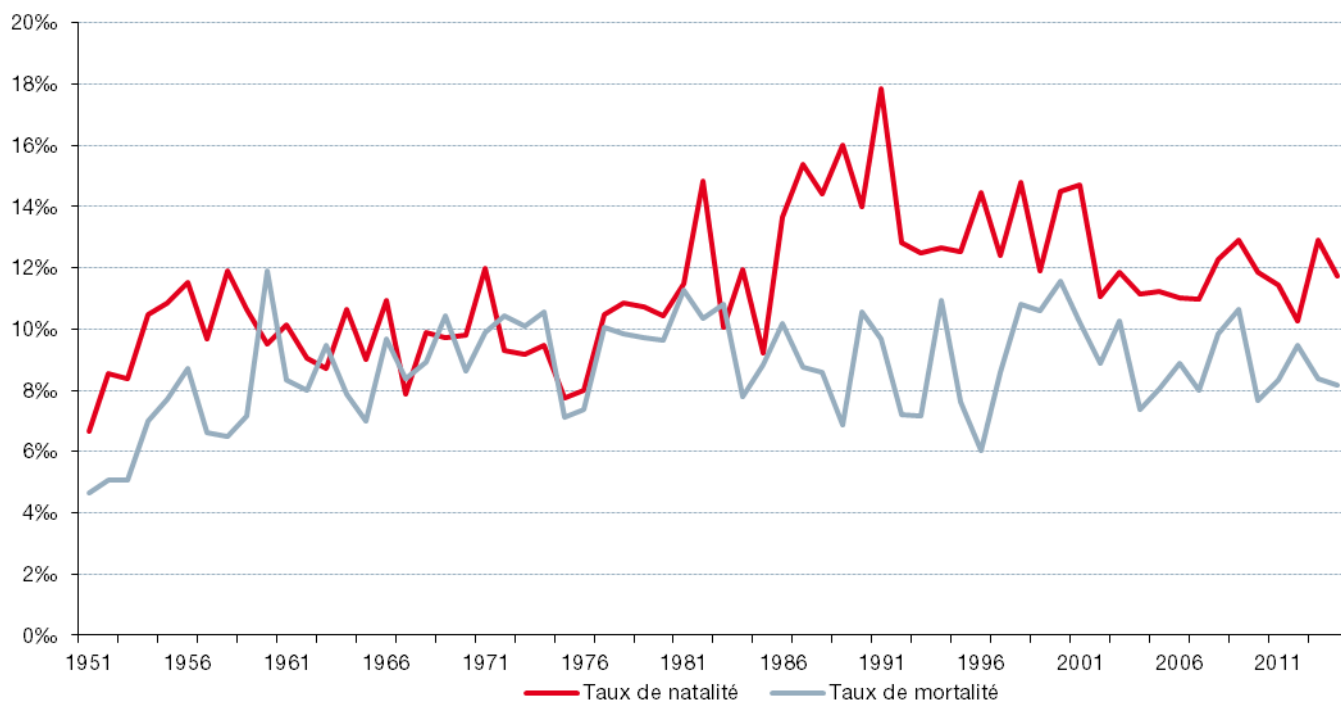
² Voir définition : taux de fécondité général

4 Décès¹ et espérance de vie

4.1 Décès

4.1.1 Décès depuis 1951 avec taux de mortalité²

Année	Ensemble	Hommes	Femmes	Taux de mortalité
1951	14	8	6	4,7‰
1960	45	29	16	11,9‰
1970	37	21	16	8,6‰
1980	48	27	21	9,7‰
1990	62	35	27	10,6‰
1991	57	31	26	9,7‰
1992	44	21	23	7,2‰
1993	46	22	24	7,2‰
1994	71	37	34	10,9‰
1995	50	27	23	7,6‰
1996	40	17	23	6,0‰
1997	58	19	39	8,6‰
1998	74	29	45	10,8‰
1999	74	36	38	10,6‰
2000	83	35	48	11,6‰
2001	75	27	48	10,2‰
2002	66	29	37	8,9‰
2003	77	33	44	10,3‰
2004	57	30	27	7,4‰
2005	63	28	35	8,0‰
2006	71	33	38	8,9‰
2007	65	32	33	8,0‰
2008	81	37	44	9,9‰
2009	88	43	45	10,6‰
2010	64	20	44	7,7‰
2011	70	30	40	8,3‰
2012	82	34	48	9,5‰
2013	74	36	38	8,4‰
2014	73	32	41	8,2‰



En 2014, **73** Monégasques sont décédés, 32 hommes et 41 femmes.

Depuis le début des années 1980, le taux de natalité est toujours supérieur au taux de mortalité.

¹ Voir définition : décès

² Voir définition : taux de mortalité

4.1.2 Saisonnalité des décès depuis 50 ans

Mois de naissance	Années de décès										Total
	1965-1969	1970-1974	1975-1979	1980-1984	1985-1989	1990-1994	1995-1999	2000-2004	2005-2009	2010-2014	
janvier	10,4%	10,0%	9,9%	9,8%	7,9%	12,9%	8,8%	9,2%	11,1%	9,1%	9,9%
février	9,9%	9,6%	12,3%	8,2%	7,5%	7,5%	9,8%	7,8%	10,1%	6,1%	8,7%
mars	9,3%	8,2%	8,5%	6,7%	4,2%	5,0%	5,4%	10,3%	7,9%	8,8%	7,5%
avril	8,8%	8,7%	9,0%	8,2%	7,9%	7,5%	11,8%	9,2%	9,2%	7,4%	8,8%
mai	3,8%	7,3%	8,5%	8,2%	9,6%	5,0%	5,4%	8,7%	8,2%	8,0%	7,4%
juin	9,9%	6,8%	6,1%	8,6%	7,1%	7,9%	6,8%	6,1%	6,5%	5,5%	7,0%
juillet	7,7%	6,4%	5,2%	7,8%	6,3%	7,5%	8,4%	8,7%	7,1%	9,4%	7,6%
août	6,0%	5,5%	9,0%	8,6%	10,0%	10,0%	8,4%	8,9%	7,1%	8,0%	8,2%
septembre	3,8%	10,0%	8,5%	6,3%	11,3%	6,1%	11,1%	8,9%	6,5%	8,3%	8,2%
octobre	9,9%	10,0%	5,7%	11,8%	7,5%	9,6%	6,1%	6,7%	9,2%	10,7%	8,7%
novembre	7,1%	7,3%	9,4%	8,2%	8,8%	8,2%	6,4%	5,3%	8,4%	11,6%	8,1%
décembre	13,2%	10,0%	8,0%	7,5%	12,1%	12,9%	11,5%	10,1%	8,7%	7,2%	9,9%

Lecture : Entre 2010 et 2014, 9,1 % des décès ont eu lieu en janvier. Sur 50 ans, 7,0 % des décès ont eu lieu en juin.

La saisonnalité des décès est notable. Les mois de janvier et décembre comptent à eux deux près de 20 % des décès.

4.2 Espérance de vie¹ et âge moyen au décès

L'historique de l'espérance de vie a pu être reconstitué depuis l'année 2000.

Le choix méthodologique retenu pour la présentation des calculs a été de regrouper sur trois années la population par sexe et les décès par tranche d'âge.

4.2.1 Espérance de vie 2012-2014 par tranche d'âge

Âge	Espérance de vie (2012-2014)		
	Ensemble	Hommes	Femmes
0 an	85,0	82,4	87,6
1 à 4 ans	84,5	82,5	86,6
5 à 9 ans	80,8	78,5	83,2
10 à 14 ans	75,8	73,5	78,2
15 à 19 ans	70,8	68,5	73,2
20 à 24 ans	65,8	63,5	68,2
25 à 29 ans	60,8	58,5	63,2
30 à 34 ans	55,8	53,5	58,2
35 à 39 ans	51,0	48,9	53,2
40 à 44 ans	46,0	43,9	48,2
45 à 49 ans	41,1	39,2	43,2
50 à 54 ans	36,5	34,6	38,4
55 à 59 ans	32,1	30,1	34,1
60 à 64 ans	27,5	25,5	29,5
65 à 69 ans	23,1	21,1	25,2
70 à 74 ans	19,2	17,3	21,1
75 à 79 ans	15,3	13,7	16,9
80 à 84 ans	12,2	11,2	13,1
85 à 89 ans	8,5	8,1	8,8
90 à 94 ans	6,2	6,3	6,1
95 à 99 ans	4,7	5,1	4,5
100 à 104 ans	1,8	1,6	1,9

Lecture : Pour l'ensemble des personnes âgées entre 55 et 59 ans, l'espérance de vie est de 32,1 ans (30,1 ans pour les hommes et 34,1 ans pour les femmes)

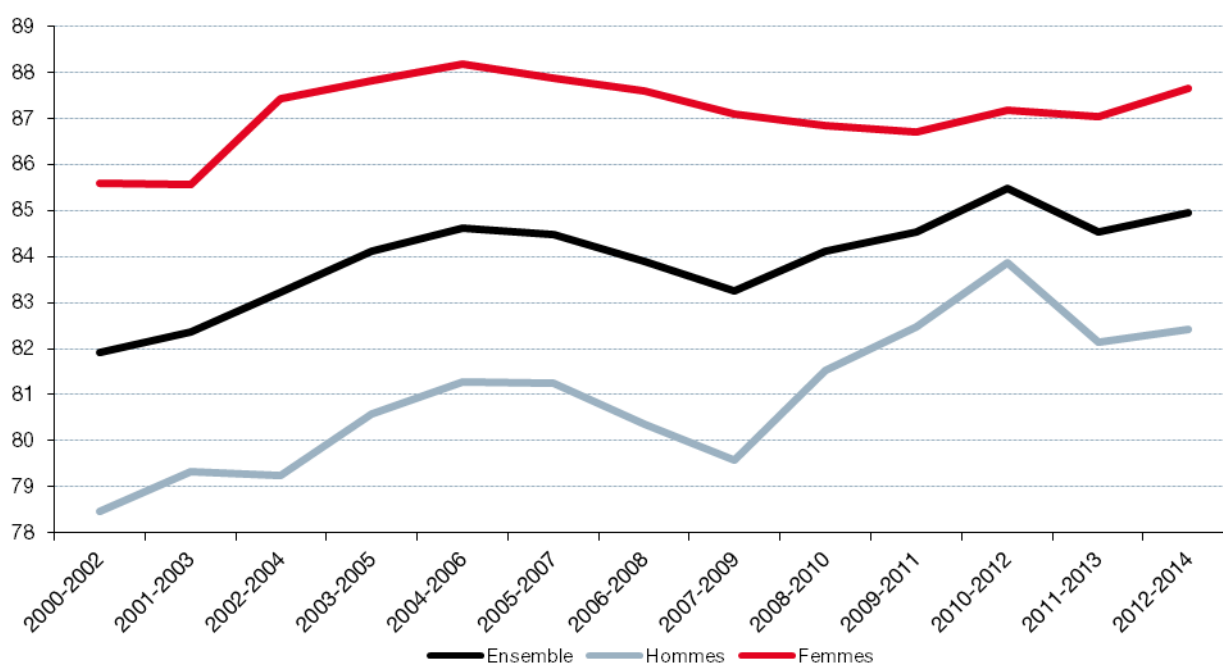
L'espérance de vie à la naissance s'établit à **85,0 ans** (**82,4 ans** pour les hommes et **87,6 ans** pour les femmes).

Les hommes monégasques qui ont atteint 85 ans peuvent s'attendre à vivre 8,5 ans de plus, bien au-delà des 82,4 ans constatés pour l'espérance de vie à la naissance 2012-2014.

¹ Voir définition : espérance de vie

4.2.2 Espérance de vie à la naissance depuis 2000

Année	Ensemble	Hommes	Femmes
2000-2002	81,9	78,5	85,6
2001-2003	82,4	79,3	85,6
2002-2004	83,2	79,3	87,4
2003-2005	84,1	80,6	87,8
2004-2006	84,6	81,3	88,2
2005-2007	84,5	81,3	87,9
2006-2008	83,9	80,4	87,6
2007-2009	83,2	79,6	87,1
2008-2010	84,1	81,5	86,9
2009-2011	84,5	82,5	86,7
2010-2012	85,5	83,9	87,2
2011-2013	84,5	82,2	87,0
2012-2014	85,0	82,4	87,6

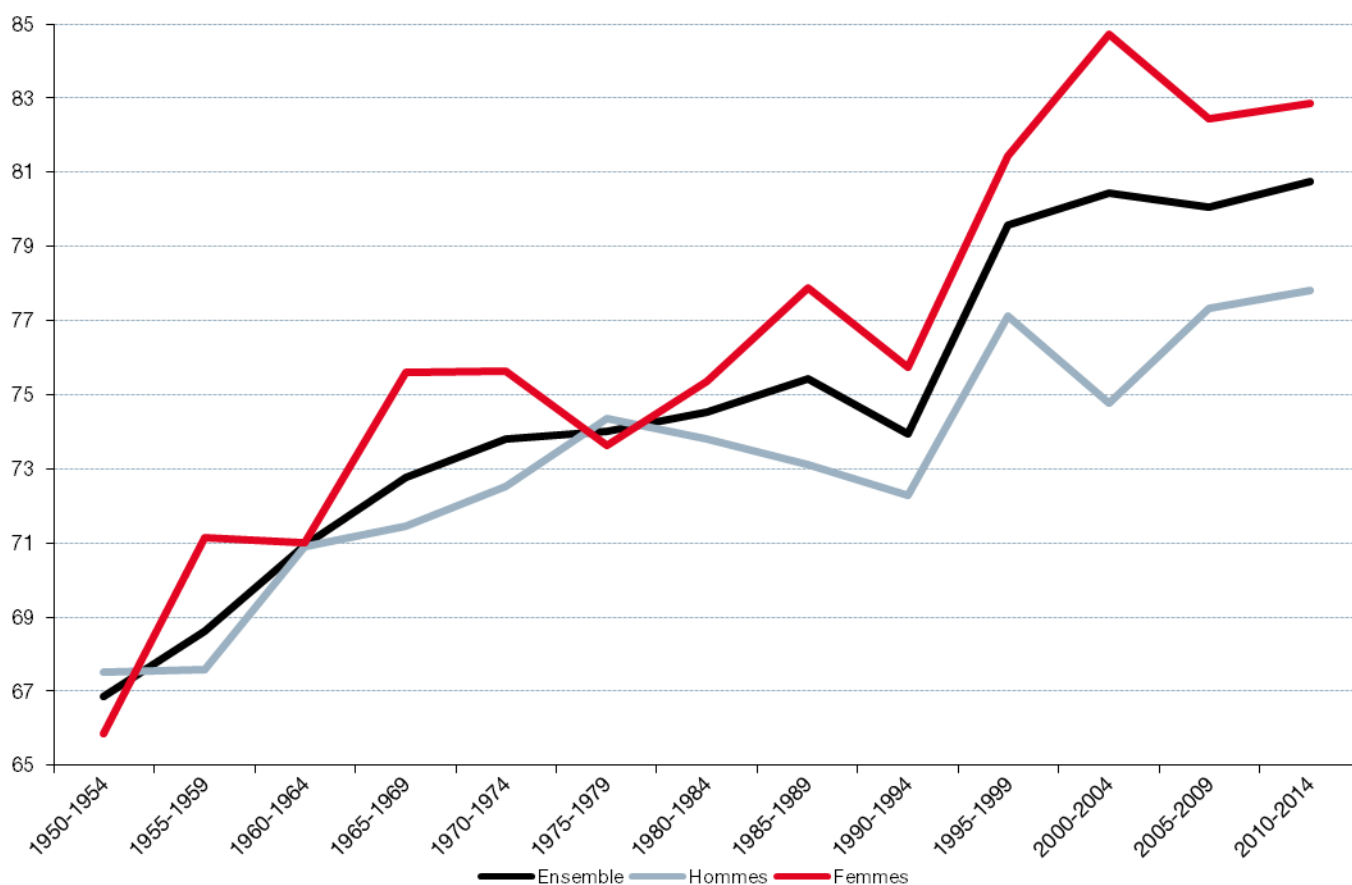


Depuis 2000-2002, l'espérance de vie à la naissance a progressé de 3 ans (4 ans pour les hommes et 2,1 ans pour les femmes).

L'écart entre l'espérance de vie à la naissance des hommes et des femmes est de 5,2 ans en 2012-2014 contre 7,1 ans en 2000-2002.

4.2.3 Âge moyen au décès par année depuis 1950

Année	Âge moyen au décès		
	Ensemble	Hommes	Femmes
1950-1954	66,8	67,5	65,9
1955-1959	68,6	67,6	71,2
1960-1964	70,9	70,9	71,0
1965-1969	72,8	71,5	75,6
1970-1974	73,8	72,5	75,6
1975-1979	74,0	74,3	73,6
1980-1984	74,5	73,8	75,4
1985-1989	75,4	73,1	77,9
1990-1994	73,9	72,3	75,7
1995-1999	79,6	77,1	81,5
2000-2004	80,4	74,8	84,7
2005-2009	80,0	77,3	82,4
2010	83,7	80,0	85,4
2011	80,2	79,8	80,6
2012	81,6	77,6	84,4
2013	78,4	77,5	79,2
2014	80,1	75,1	84,0



L'âge moyen au décès a régulièrement augmenté depuis 60 ans, passant de 66,8 ans au début des années 50 à près de 81 ans en 2010-2014.

L'écart entre les hommes et les femmes s'est accentué au début des années 2000 et atteint près de 9 ans en 2010-2014.

5 Mariages¹ et divorces

5.1 Mariages

5.1.1 Nombre de mariages par année et taux de nuptialité²

Année	Nombre de mariages	Taux de nuptialité
1951	30	10,0‰
1960	49	12,9‰
1970	54	12,6‰
1980	58	11,7‰
1990	68	11,6‰
1991	64	10,9‰
1992	78	12,8‰
1993	68	10,6‰
1994	67	10,3‰
1995	80	12,2‰
1996	76	11,4‰
1997	83	12,3‰
1998	75	11,0‰
1999	67	9,6‰
2000	59	8,2‰
2001	66	9,0‰
2002	77	10,4‰
2003	75	10,0‰
2004	72	9,3‰
2005	72	9,2‰
2006	77	9,6‰
2007	61	7,5‰
2008	88	10,7‰
2009	91	11,0‰
2010	86	10,3‰
2011	85	10,1‰
2012	69	8,0‰
2013	72	8,1‰
2014	88	9,8‰

Le taux de nuptialité est de **9,8 ‰** en 2014, proche des niveaux observés entre 2008 et 2011.

¹ Voir définition : mariage

² Voir définition : taux de nuptialité

5.1.2 Mariage selon la nationalité des époux au moment du mariage

Année	Un époux monégasque, un époux français	Un époux monégasque, un époux étranger*	Les deux époux monégasques	Ensemble des mariages
1993	47	15	6	68
1994	48	17	2	67
1995	55	22	3	80
1996	51	23	2	76
1997	66	14	3	83
1998	50	21	4	75
1999	52	14	1	67
2000	39	18	2	59
2001	51	13	2	66
2002	51	18	8	77
2003	46	25	4	75
2004	46	21	5	72
2005	48	21	3	72
2006	50	25	2	77
2007	39	19	3	61
2008	58	23	7	88
2009	59	29	3	91
2010	64	18	4	86
2011	56	28	1	85
2012	48	20	1	69
2013	52	17	3	72
2014	68	17	3	88

*étranger autre que français

Les données concernant la nationalité des époux au moment du mariage ne sont fiables qu'à partir de 1993.

Depuis 1993, la très grande majorité des mariages rassemble un époux monégasque et un époux français.

Les mariages entre deux Monégasques restent rares, mais surviennent chaque année.

5.1.3 Mariage selon le pays de célébration

Pays	1950-1959	1960-1969	1970-1979	1980-1989	1990-1999	2000-2009	2010-2014
Monaco	74,7%	75,2%	81,3%	87,9%	89,7%	87,3%	90,8%
France	20,2%	18,8%	13,8%	9,3%	7,4%	6,6%	5,8%
Etranger (hors France)	5,1%	6,0%	4,9%	2,9%	2,9%	6,1%	3,5%

Lecture : Entre 1980 et 1989, 87,9% des mariages ont été célébrés à Monaco

La part des mariages célébrés à Monaco a régulièrement augmenté depuis les années 1950-1959 au détriment des mariages célébrés en France pour atteindre **90,8 %** en 2010-2014.

5.1.4 Saisonnalité des mariages depuis 50 ans

Mois de mariage	1965-1974	1975-1984	1985-1994	1995-2004	2005-2014	Total
janvier	5,8%	5,1%	3,8%	5,2%	3,9%	4,7%
février	6,4%	6,1%	6,2%	3,7%	4,1%	5,2%
mars	6,8%	6,5%	5,5%	6,0%	4,3%	5,7%
avril	12,1%	9,1%	9,7%	7,7%	7,5%	9,0%
mai	4,3%	3,9%	6,2%	7,7%	8,5%	6,4%
juin	11,5%	14,4%	14,3%	15,9%	14,7%	14,3%
juillet	9,4%	10,7%	9,7%	11,6%	12,5%	10,9%
août	7,2%	7,4%	8,6%	10,1%	12,8%	9,5%
septembre	11,1%	12,6%	14,8%	14,1%	16,7%	14,2%
octobre	12,5%	9,6%	8,1%	8,9%	8,0%	9,2%
novembre	4,9%	4,7%	5,0%	4,0%	1,8%	3,9%
décembre	8,0%	9,8%	8,0%	5,1%	5,2%	7,0%

Lecture : Entre 2005 et 2014, 14,7 % des mariages ont été célébrés en juin

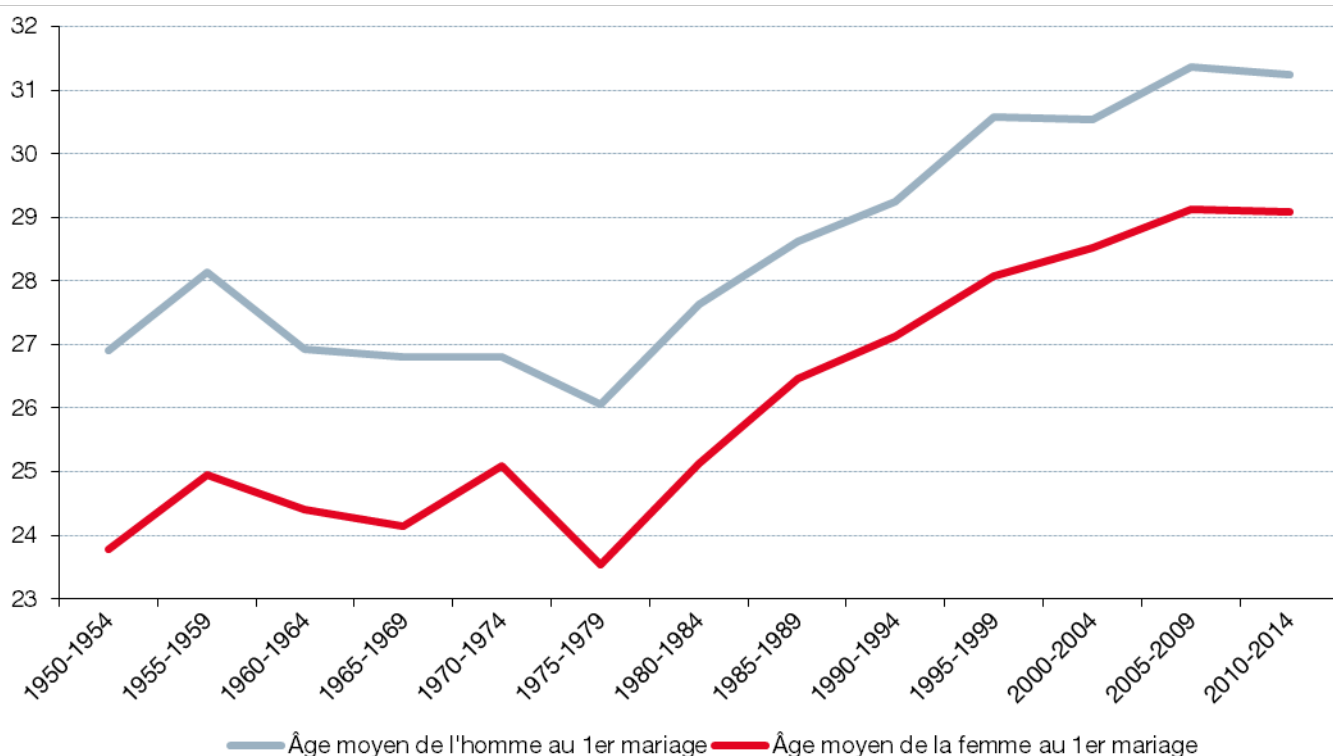
Les mariages ont une forte saisonnalité. Les mois de juin et septembre célèbrent le plus de mariage avec respectivement **14,3 %** et **14,2 %**.

5.1.5 Âge moyen des célibataires au mariage – estimation

Cette donnée est ici estimée. En effet, l'historique des mariages du conjoint non monégasque n'est pas statistiquement exploitable. Ainsi, pour éviter de considérer à tort un mariage avec un/une Monégasque comme un mariage de célibataires, il a été posé comme hypothèse de ne considérer que les mariages de célibataires où les deux époux sont âgés de strictement moins de 50 ans.

Pour cette estimation, les mariages, considérés ci-dessous, retiennent que les deux époux sont célibataires à la date de célébration (et non constitués d'un divorcé).

Année	Âge moyen des célibataires < 50 ans au mariage	
	Hommes	Femmes
1950-1954	26,9	23,8
1955-1959	28,1	24,9
1960-1964	26,9	24,4
1965-1969	26,8	24,1
1970-1974	26,8	25,1
1975-1979	26,1	23,5
1980-1984	27,6	25,1
1985-1989	28,6	26,5
1990-1994	29,2	27,1
1995-1999	30,6	28,1
2000-2004	30,5	28,5
2005-2009	31,4	29,1
2010	29,3	28,2
2011	31,9	29,2
2012	32,1	29,6
2013	32,2	30,1
2014	30,7	28,4

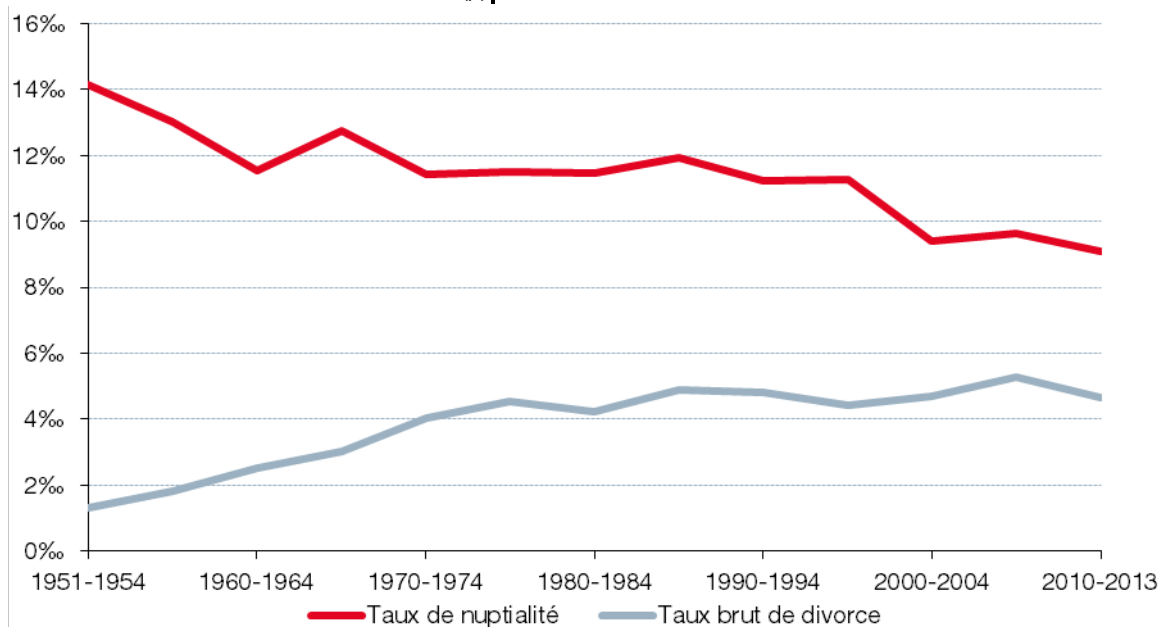


L'âge moyen des célibataires au mariage est de plus en plus élevé depuis 1950. En effet, les générations de 1950 à 1979 se mariaient en moyenne à 27 ans pour les hommes et 24 ans pour les femmes. Cet âge a depuis connu une hausse continue pour s'établir aujourd'hui à 31 ans pour les hommes et à 29 ans pour les femmes.

5.2 Divorces¹

5.2.1 Nombre de divorces et taux brut de divorce²

Année	Nombre de divorces	Taux brut de divorce
1951	4	1,3‰
1960	10	2,6‰
1970	16	3,7‰
1980	15	3,0‰
1990	25	4,3‰
1991	31	5,3‰
1992	39	6,4‰
1993	25	3,9‰
1994	28	4,3‰
1995	30	4,6‰
1996	31	4,7‰
1997	27	4,0‰
1998	28	4,1‰
1999	33	4,7‰
2000	37	5,2‰
2001	33	4,5‰
2002	40	5,4‰
2003	33	4,4‰
2004	32	4,1‰
2005	32	4,1‰
2006	45	5,6‰
2007	40	4,9‰
2008	42	5,1‰
2009	55	6,6‰
2010	37	4,4‰
2011	38	4,5‰
2012	43	5,0‰
2013	42	4,8‰
2014 (p)	28	-



Le taux brut de divorce est de **4,8 ‰** en 2013.

Sur longue période, l'écart entre taux de nuptialité et taux brut de divorce s'est considérablement réduit. Le taux de nuptialité a baissé régulièrement pour passer sous les 10 ‰ au début des années 2000 alors que le taux brut de divorce est stable à 5 ‰ depuis 1970.

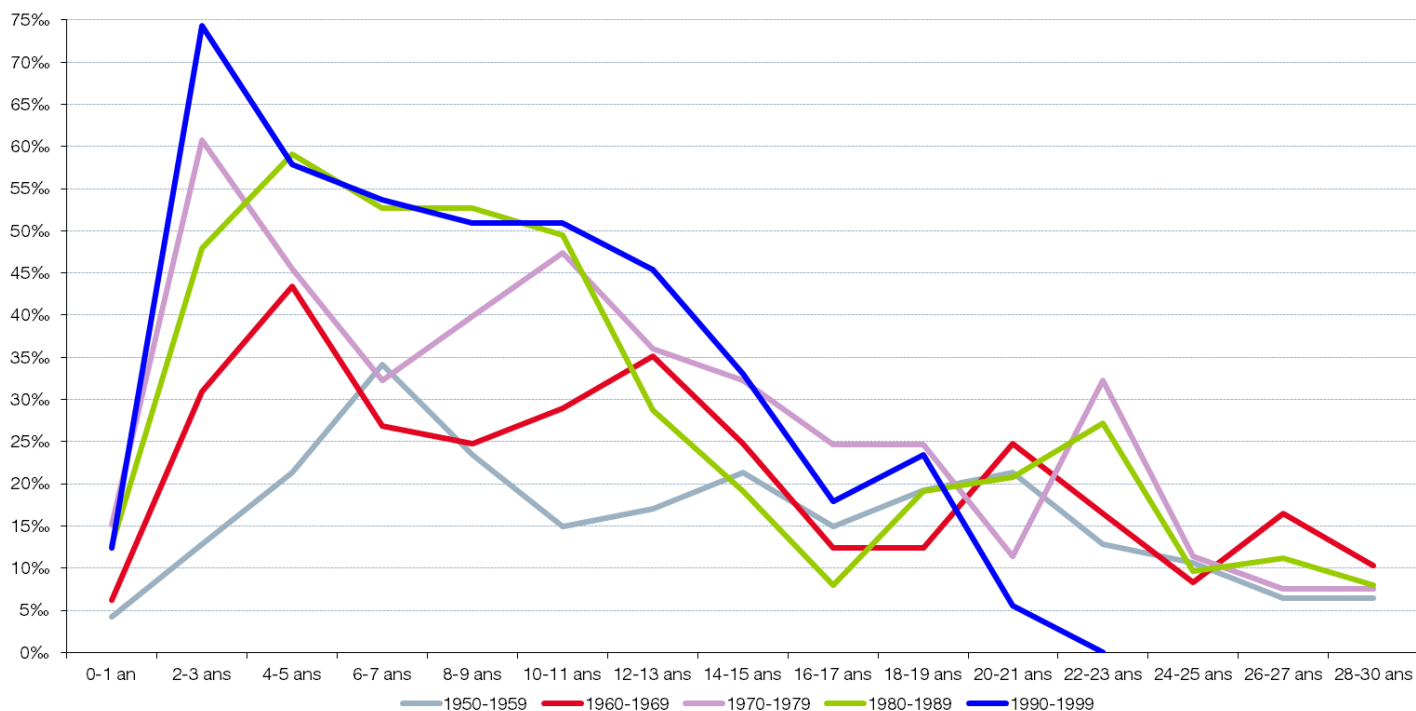
¹ Voir définition : divorce

² Voir définition : taux brut de divorce

5.2.2 Taux de divorce par durée du mariage¹

Durée du mariage	Années du mariage					
	1950-1959	1960-1969	1970-1979	1980-1989	1990-1999	2000-2009
0 an	0,0‰	2,1‰	1,9‰	1,6‰	0,0‰	0,0‰
1 an	4,3‰	4,1‰	13,3‰	11,2‰	12,4‰	14,9‰
2 ans	4,3‰	12,4‰	22,8‰	16,0‰	34,4‰	21,7‰
3 ans	8,5‰	18,6‰	38,0‰	31,9‰	39,9‰	25,8‰
4 ans	6,4‰	14,5‰	19,0‰	33,5‰	24,8‰	36,6‰
5 ans	14,9‰	28,9‰	26,6‰	25,6‰	33,1‰	33,9‰
6 ans	21,3‰	16,5‰	11,4‰	27,2‰	26,2‰	24,4‰
7 ans	12,8‰	10,3‰	20,9‰	25,6‰	27,5‰	21,7‰
8 ans	12,8‰	18,6‰	20,9‰	25,6‰	31,7‰	20,4‰
9 ans	10,7‰	6,2‰	19,0‰	27,2‰	19,3‰	24,4‰
10 ans	8,5‰	12,4‰	26,6‰	24,0‰	33,1‰	6,8‰
11 ans	6,4‰	16,5‰	20,9‰	25,6‰	17,9‰	8,1‰
12 ans	0,0‰	14,5‰	19,0‰	8,0‰	28,9‰	5,4‰
13 ans	17,1‰	20,7‰	17,1‰	20,8‰	16,5‰	6,8‰
14 ans	12,8‰	14,5‰	19,0‰	16,0‰	17,9‰	1,4‰
15 ans	8,5‰	10,3‰	13,3‰	3,2‰	15,2‰	///
16 ans	6,4‰	2,1‰	11,4‰	0,0‰	11,0‰	///
17 ans	8,5‰	10,3‰	13,3‰	8,0‰	6,9‰	///
18 ans	4,3‰	0,0‰	15,2‰	9,6‰	12,4‰	///
19 ans	14,9‰	12,4‰	9,5‰	9,6‰	11,0‰	///
20 ans	10,7‰	8,3‰	3,8‰	8,0‰	4,1‰	///
21 ans	10,7‰	16,5‰	7,6‰	12,8‰	1,4‰	///
22 ans	12,8‰	8,3‰	11,4‰	14,4‰	0,0‰	///
23 ans	0,0‰	8,3‰	20,9‰	12,8‰	0,0‰	///
24 ans	8,5‰	6,2‰	0,0‰	1,6‰	0,0‰	///
25 ans	2,1‰	2,1‰	11,4‰	8,0‰	///	///
26 ans	4,3‰	8,3‰	3,8‰	4,8‰	///	///
27 ans	2,1‰	8,3‰	3,8‰	6,4‰	///	///
28 ans	4,3‰	4,1‰	0,0‰	1,6‰	///	///
29 ans	2,1‰	4,1‰	5,7‰	3,2‰	///	///
30 ans	0,0‰	2,1‰	1,9‰	3,2‰	///	///

Lecture : Pour la génération des mariages de 1980-1989, le taux de divorce est maximal pour les mariages ayant duré 4 ans, avec 33,5 divorces pour 1 000 mariages.



A durée de mariage équivalente, les taux de divorce sont de plus en plus importants au fil des générations de mariages. Par exemple, pour la génération des mariages 1950-1959, le taux de divorce pour les mariages ayant duré dix ans est de 8,5 ‰ contre 33,1 ‰ pour la génération des mariages 1990-1999.

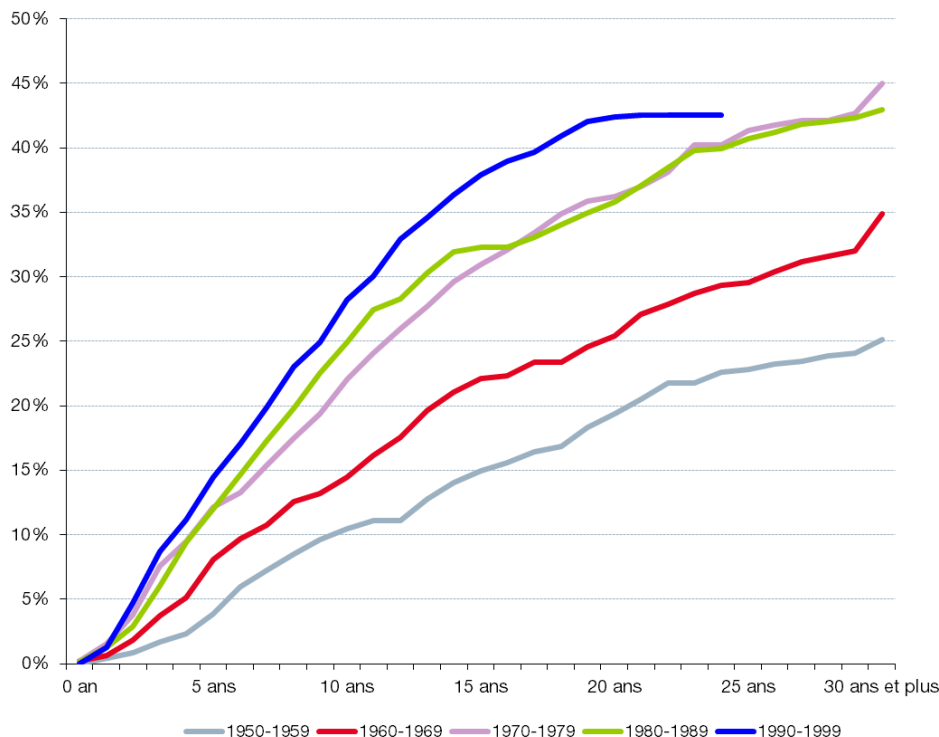
Près de 8 % des mariages de 1990-1999 ont donné lieu à des divorces après seulement **2 ou 3 ans**. Cette proportion était de 5 ‰ pour la génération 1980-1989 alors qu'elle n'était que de 1 ‰ pour la génération 1950-1959.

¹ Voir définition : taux de divorce par durée du mariage

5.2.3 Taux de divorce cumulés par durée du mariage

Durée du mariage	Années du mariage				
	1950-1959	1960-1969	1970-1979	1980-1989	1990-1999
0 an	0,0%	0,2%	0,2%	0,2%	0,0%
1 an	0,4%	0,6%	1,5%	1,3%	1,2%
2 ans	0,9%	1,9%	3,8%	2,9%	4,7%
3 ans	1,7%	3,7%	7,6%	6,1%	8,7%
4 ans	2,3%	5,2%	9,5%	9,4%	11,2%
5 ans	3,8%	8,1%	12,1%	12,0%	14,5%
6 ans	6,0%	9,7%	13,3%	14,7%	17,1%
7 ans	7,2%	10,7%	15,4%	17,3%	19,8%
8 ans	8,5%	12,6%	17,5%	19,8%	23,0%
9 ans	9,6%	13,2%	19,4%	22,5%	24,9%
10 ans	10,4%	14,5%	22,0%	24,9%	28,2%
11 ans	11,1%	16,1%	24,1%	27,5%	30,0%
12 ans	11,1%	17,6%	26,0%	28,3%	32,9%
13 ans	12,8%	19,6%	27,7%	30,4%	34,6%
14 ans	14,1%	21,1%	29,6%	31,9%	36,4%
15 ans	14,9%	22,1%	30,9%	32,3%	37,9%
16 ans	15,6%	22,3%	32,1%	32,3%	39,0%
17 ans	16,4%	23,3%	33,4%	33,1%	39,7%
18 ans	16,8%	23,3%	34,9%	34,0%	40,9%
19 ans	18,3%	24,6%	35,9%	35,0%	42,0%
20 ans	19,4%	25,4%	36,2%	35,8%	42,4%
21 ans	20,5%	27,1%	37,0%	37,1%	42,6%
22 ans	21,7%	27,9%	38,1%	38,5%	42,6%
23 ans	21,7%	28,7%	40,2%	39,8%	42,6%
24 ans	22,6%	29,3%	40,2%	39,9%	42,6%
25 ans	22,8%	29,5%	41,4%	40,7%	///
26 ans	23,2%	30,4%	41,7%	41,2%	///
27 ans	23,5%	31,2%	42,1%	41,9%	///
28 ans	23,9%	31,6%	42,1%	42,0%	///
29 ans	24,1%	32,0%	42,7%	42,3%	///
30 ans et plus	25,2%	34,9%	45,0%	43,0%	///

Lecture : Parmi les mariages de 1990-1999, la proportion d'unions déjà rompues au bout de 11 ans est de 30,0%.



Les taux de divorce cumulés n'ont cessé d'augmenter au fil des générations de mariages. La proportion d'unions rompues pour la génération des mariages 1950-1959 est de 25,2 % contre 45,0 % pour la génération des mariages de 1970-1979. Néanmoins, depuis la génération des mariages de 1970-1979, les taux de divorce cumulés sont relativement proches.

6 Population et mode d'obtention de la nationalité

6.1 Population par mode d'obtention de la nationalité

Mode d'obtention de la nationalité	Valeur			%		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
Filiation	5 769	2 936	2 833	64,5%	74,0%	56,9%
Mariage	1 716	209	1 507	19,2%	5,3%	30,2%
OS de Naturalisation	1 385	783	602	15,5%	19,7%	12,1%
Autres*	81	41	40	0,9%	1,0%	0,8%
Total	8 951	3 969	4 982	100%	100%	100%

**dont Ordonnance Souveraine de Réintégration*

N.B. : Le mode d'obtention Filiation peut inclure les enfants dont les parents ont bénéficié d'une naturalisation.

Lecture : 64,5% de la population monégasque actuelle a acquis la nationalité par filiation, contre 19,2% par mariage et 15,5% par Ordonnance Souveraine de Naturalisation.

Près de deux tiers des Monégasques ont acquis la nationalité par filiation (74,0 % des hommes et 56,9 % des femmes).

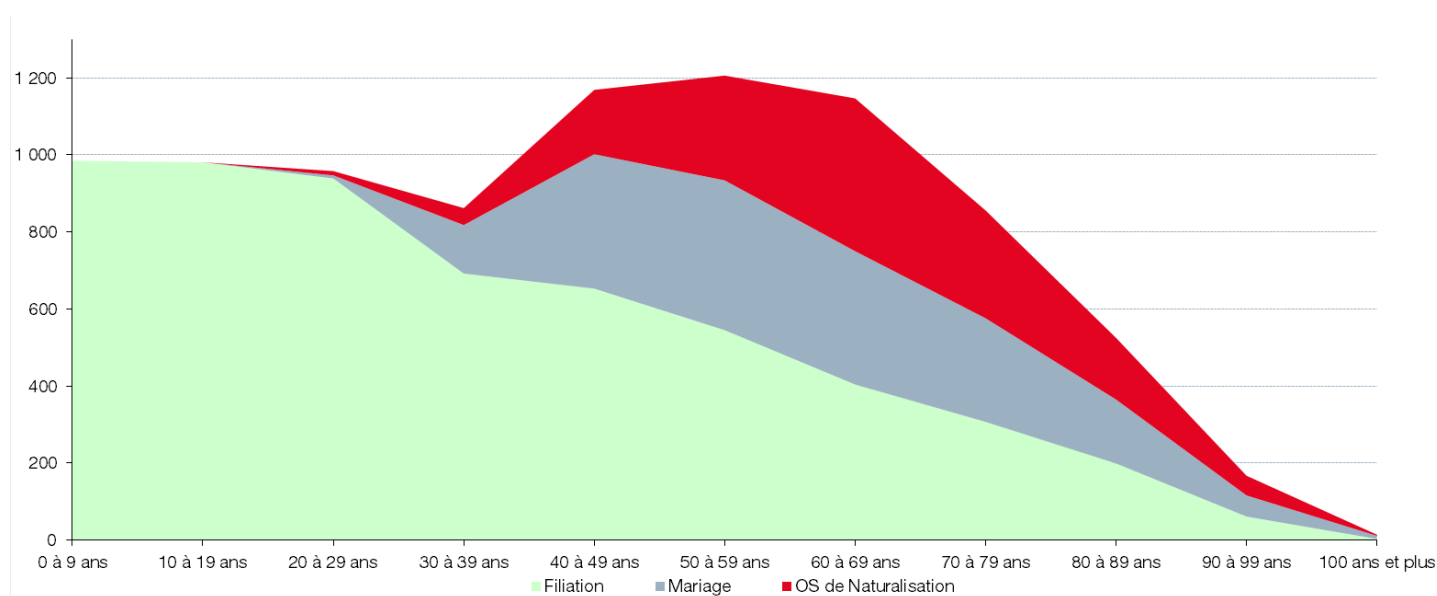
Un Monégasque sur cinq a acquis la nationalité par mariage (5,3 % des hommes et 30,2 % des femmes).

Les acquisitions de nationalité par Ordonnance Souveraine de Naturalisation, qui concernent majoritairement des hommes, représentent 15,5 % de l'ensemble de la population.

6.2 Population par mode d'obtention de la nationalité et par âge

Âge	Mode d'obtention de la nationalité								
	Filiation			Mariage			OS de Naturalisation		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
0 à 9 ans	985	487	498	0	0	0	0	0	0
10 à 19 ans	981	511	470	0	0	0	0	0	0
20 à 29 ans	939	510	429	8	0	8	11	6	5
30 à 39 ans	692	355	337	126	21	105	44	28	16
40 à 49 ans	653	321	332	349	74	275	167	103	64
50 à 59 ans	545	287	258	389	46	343	272	165	107
60 à 69 ans	404	213	191	346	33	313	397	227	170
70 à 79 ans	307	157	150	269	20	249	280	144	136
80 à 89 ans	199	72	127	166	12	154	160	85	75
90 à 99 ans	61	22	39	55	3	52	51	25	26
100 ans et plus	3	1	2	8	0	8	3	0	3
Total	5 769	2 936	2 833	1 716	209	1 507	1 385	783	602

Lecture : 653 Monégasques de 40-49 ans ont acquis la nationalité par filiation, 349 par mariage et 167 par Ordonnance Souveraine de Naturalisation.



Les personnes ayant acquis la nationalité par Ordonnance Souveraine (OS) de Naturalisation sont majoritairement des hommes âgés de plus de 40 ans.

Celles ayant acquis la nationalité par mariage sont principalement des femmes âgées de plus de 30 ans.

6.3 Obtention de la nationalité par année

Année d'obtention	Mode d'obtention de la nationalité								
	Filiation			Mariage			OS de Naturalisation		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
2005	104	54	50	18	0	18	47	31	16
2006	92	48	44	29	0	29	64	38	26
2007	90	39	51	23	0	23	40	23	17
2008	103	51	52	23	0	23	54	34	20
2009	109	46	63	22	0	22	15	11	4
2010	99	51	48	27	0	27	6	3	3
2011	98	48	50	23	0	23	2	1	1
2012	90	41	49	233	176	57	25	10	15
2013	114	63	51	56	25	31	52	27	25
2014	106	59	47	51	14	37	27	15	12

N.B. : Le mode d'obtention Filiation peut inclure les enfants dont les parents ont bénéficié d'une naturalisation.

Lecture : En 2014, 106 Monégasques ont acquis la nationalité par filiation, 51 par mariage et 27 par Ordonnance Souveraine de Naturalisation.



En 2014, **51 personnes** ont acquis la nationalité par mariage, **14 hommes** et **37 femmes**. Après le pic observé en 2012 dû à l'entrée en vigueur de la Loi sur l'acquisition de la nationalité de décembre 2011¹, ce nombre retrouve un niveau comparable aux années 2004-2011, auquel s'ajoute maintenant les hommes.

Le nombre d'obtentions de la nationalité par Ordonnance Souveraine de Naturalisation a baissé par rapport à 2013, revenant vers le niveau de 2012.

¹ Cette réforme a fixé le délai de naturalisation par mariage à dix ans pour les femmes mais également pour les hommes, avec pour condition de conserver la nationalité d'origine.

6.4 Acquisition de la nationalité par la Loi n°1.387

Dans ce chapitre, les statistiques portent sur les acquisitions de nationalité par la Loi n°1.387 du 19 décembre 2011¹.

Hommes devenus Monégasques par la Loi n°1.387 par année de mariage

Année du mariage	Nombre d'hommes ayant acquis la nationalité par la Loi n°1.387	Nombre potentiel d'hommes au 31/12/2011 pouvant acquérir la nationalité par la Loi n°1.387	%
1940-1949	0	5	0,0%
1950-1959	12	25	48,0%
1960-1969	17	35	48,6%
1970-1979	16	37	43,2%
1980-1989	26	52	50,0%
1990-1999	82	111	73,9%
2000	14	19	73,7%
2001	16	21	76,2%
Total 1940-2002	183	305	60,0%
2002	13	///	///
2003	16	///	///
2004	4	///	///

/// : absence de résultats due à la nature des choses

Lecture : Sur 37 hommes s'étant mariés entre 1970 et 1979 et pouvant acquérir la nationalité monégasque par la Loi n°1.387, 16 l'ont fait soit 43,2 %.

Au 31 décembre 2011, **305 hommes** mariés avant 2002 pouvaient potentiellement bénéficier de l'entrée en vigueur de la Loi n°1.387 pour acquérir la nationalité monégasque. Au 31 décembre 2014, **183** ont accompli la démarche soit **60,0 %**.

Femmes devenues Monégasques par la Loi n°1.387 par année de mariage

Année du mariage	Nombre de femmes ayant acquis la nationalité par la Loi n°1.387	Nombre potentiel de femmes au 31/12/2011 pouvant acquérir la nationalité par la Loi n°1.387	%
1990-1999	8	26	30,8%
2000-2004	19	33	57,6%
2005	7	10	70,0%
2006	17	22	77,3%
Total 1990-2007	51	91	56,0%
2007	26	///	///
2008	32	///	///

/// : absence de résultats due à la nature des choses

Lecture : Sur 26 femmes s'étant mariés entre 1990 et 1999 et pouvant acquérir la nationalité monégasque par la Loi n°1.387, 8 l'ont fait soit 30,8 %.

Au 31 décembre 2011, **91 femmes** mariées avant 2007 pouvaient potentiellement bénéficier de l'entrée en vigueur de la Loi n°1.387 pour acquérir la nationalité monégasque. Au 31 décembre 2014, **51** ont accompli la démarche soit **56,0 %**.

¹ Détails sur la réforme de la Loi : voir chapitre 6.3

Hommes et Femmes devenus Monégasques par la Loi n°1.387 par âge en 2014

Âge	Ensemble	Hommes	Femmes
20 à 29 ans	7	0	7
30 à 39 ans	78	21	57
40 à 49 ans	115	74	41
50 à 59 ans	57	46	11
60 à 69 ans	41	34	7
70 à 79 ans	22	20	2
80 à 89 ans	12	12	0
90 ans et plus	3	3	0
Total	335	210	125

Lecture : 115 Monégasques âgés entre 40 et 49 ans ont obtenu la nationalité par la Loi n°1.387 : 74 hommes et 41 femmes

Les personnes ayant acquis la nationalité par la Loi n°1.387 sont majoritairement des hommes (62,7 %). Leur moyenne d'âge en 2014 est de **55,1 ans**.

Les femmes ayant acquis la nationalité par la Loi n°1.387 sont plus jeunes. Leur âge moyen en 2014 est de **41,4 ans**.

7 Comparaison internationale des principaux indicateurs démographiques

	Population monégasque	France	Italie	Allemagne	Suisse	Espagne	Royaume-Uni	Luxembourg	Union Européenne	Chine	Japon	Russie	Etats-Unis
% Hommes	44,3%	48,4%	48,4%	49,2%	49,4%	49,3%	49,2%	50,0%	48,8%	51,9%	48,7%	46,3%	49,3%
% Femmes	55,7%	51,6%	51,6%	50,8%	50,6%	50,7%	50,8%	50,0%	51,2%	48,1%	51,3%	53,7%	50,7%
Âge médian	45,2	40,5	44,4	45,3	42,0	41,3	39,8	39,1	41,9	34,5	44,7	37,9	36,9
Taux de natalité	11,7‰	12,4‰	8,5‰	8,5‰	10,2‰	9,1‰	12,1‰	11,3‰	10,0‰	11,9‰	8,4‰	12,6‰	13,5‰
Taux de mortalité	8,2‰	8,7‰	10,3‰	10,8‰	9,0‰	8,6‰	8,9‰	7,3‰	9,9‰	7,1‰	9,5‰	14,2‰	8,0‰
Espérance de vie à la naissance*	85,0	81,4	81,6	80,2	82,1	81,8	80,3	80,7	79,6	72,7	82,7	67,7	78,0
Âge moyen de la mère à la naissance	32,1	30,1	31,4	30,6	31,5	31,6	29,8	31,0	30,1	28,4	30,6	27,5	28,0
Indice Synthétique de Fécondité	2,3	2,0	1,4	1,4	1,5	1,3	1,9	1,6	1,6	1,5	1,4	1,6	2,1
Taux de nuptialité	9,8‰	3,7‰	3,4‰	4,7‰	5,3‰	3,5‰	4,5‰	3,4‰	4,4‰	7,2‰	5,8‰	8,9‰	7,2‰
Âge au 1 ^{er} mariage Hommes	30,7	33,0	33,5	32,9	32,4	33,7	31,9	37,0	-	26,5	30,5	27,0	28,8
Âge au 1 ^{er} mariage Femmes	28,4	30,8	30,5	30,2	29,9	31,6	28,5	33,5	-	24,7	28,8	24,4	26,9
Taux brut de divorce	4,8‰	2,0‰	0,9‰	2,2‰	2,2‰	2,2‰	2,1‰	2,1‰	2,0‰	1,5‰	2,0‰	4,8‰	3,7‰

*Espérance de vie à la naissance : donnée regroupée sur 2012-2014 pour la population de nationalité monégasque

Sources : ONU, Eurostat et Banque Mondiale

8 Définitions

âge : L'âge est la durée écoulée depuis la naissance. La méthode de calcul retenue est celle d'âge atteint dans l'année. Il correspond à la différence entre l'année considérée et l'année de naissance de l'individu.

âge médian : Âge qui divise la population en 2 groupes numériquement égaux, la moitié étant plus jeune, et l'autre moitié plus âgée.

âge moyen : Moyenne de l'âge des individus qui constituent cette population.

décès : Tout décès survenu sur le territoire monégasque fait l'objet d'une déclaration à la Société Monégasque de Thanatologie. L'acte de décès est dressé sur la déclaration de toute personne informée du décès.

divorce : Le jugement de divorce rendu par le Tribunal de Première Instance de Monaco est signifié par l'Officier de l'État Civil. Ce jugement est transcrit sur les registres de l'État Civil et mentionné en marge des actes de naissance et de mariage de chacun des époux.

espérance de vie : L'espérance de vie à la naissance représente la durée de vie moyenne d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité de l'année considérée. Elle est un cas particulier de l'espérance de vie à l'âge x qui est le nombre moyen d'années restant à vivre au-delà de cet âge x dans les conditions de mortalité par âge de l'année considérée.

Ainsi, contrairement à ce que l'intitulé « espérance de vie » peut laisser penser, ce n'est pas une prévision quant aux probabilités de décès des années ultérieures : dire par exemple que l'espérance de vie des hommes en 2012 est de 82,7 ans ne signifie pas que les hommes nés en 2012 vivront en moyenne 82,7 ans. Ils vivront en moyenne 82,7 ans seulement si les conditions de mortalité qu'ils vont rencontrer tout au long de leur vie vont correspondre à celles de l'année 2012.

indice synthétique de fécondité (ISF) : Nombre moyen d'enfants qui seraient nés vivants d'une femme (ou d'un groupe de femmes) pendant sa vie si elle vivait ses années de procréation en se conformant aux taux de fécondité par âge d'une année donnée.

mariage : Le mariage ne peut être célébré que si l'un des futurs époux au moins est domicilié ou séjourne à Monaco de manière continue depuis plus d'un mois. Avant la célébration de mariage, l'officier de l'État Civil fait une publication par voie d'affiche apposée à la porte de la mairie pendant dix jours. Le mariage ne peut être célébré qu'à l'expiration de ce délai. Le mariage est dissout soit par la mort de l'un des époux soit par le divorce.

naissance : Toute naissance survenue sur le territoire monégasque fait l'objet d'une déclaration à l'État Civil. Cette déclaration est faite par l'Officier de l'État Civil dans les quatre jours suivant l'accouchement, le jour de l'accouchement n'étant pas compté dans ce délai. En outre, si le dernier jour du délai est férié, celui-ci est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable qui suit le jour férié. Depuis le 8 janvier 1993, lorsqu'un enfant est décédé avant que sa naissance ait été déclarée à l'État Civil, l'officier de l'État Civil établit un acte de naissance et un acte de décès sur production d'un certificat médical indiquant que l'enfant est vivant et viable et précisant les jours et heures de sa naissance et de son décès. Cet acte est inscrit à sa date sur les registres de décès.

pays de résidence : Le pays de résidence est le pays de l'adresse déclarée au Service de l'État Civil - Nationalité de la Mairie de Monaco.

séparation : La séparation de corps peut être prononcée dans les mêmes cas et aux mêmes conditions que le divorce. La séparation supprime le devoir de cohabitation. Après deux années, la séparation de corps est, à la demande d'un époux, convertie de droit en divorce.

sex ratio (ou rapport de masculinité) : Rapport entre le nombre d'individus de sexe masculin et le nombre d'individus de sexe féminin. Il est exprimé comme nombre d'hommes pour 100 femmes. Par extension, le **sex ratio à la naissance** représente le nombre de garçons nés pour 100 filles.

situation familiale: Il existe cinq situations familiales :

- célibataire : personne non mariée ;
- marié : personne unie à une autre par le mariage ;
- veuf : personne dont le conjoint est décédé. La femme veuve ne peut se remarier avant l'expiration d'un délai de 310 jours à compter du décès de son mari ;
- divorcé : personne mariée dont le mariage a été dissout par jugement de divorce qui a été porté en marge de l'acte de mariage et de l'acte de naissance ;
- séparé : personne mariée pour laquelle la mention d'un jugement de séparation de corps a été porté en marge de l'acte de mariage.

solde naturel : Différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

taux brut de divorce : Rapport entre le nombre de divorces de l'année considérée et la population de l'année. Il est exprimé en ‰.

taux de divorce par durée du mariage : Le taux de divorce par durée du mariage peut être calculé pour chaque année civile n en reliant le nombre de divorces à la fin de x années de mariage au nombre initial de mariages durant l'année $n-x$.

taux de fécondité général (également appelé taux de fécondité) : Rapport entre le nombre de naissances vivantes à la population des femmes âgées de 15 à 49 ans.

taux de mortalité : Rapport du nombre de décès de l'année à la population totale de l'année. Il est exprimé en ‰.

taux de natalité : Rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à la population totale de l'année. Il est exprimé en ‰.

taux de nuptialité : Nombre de mariages célébrés pour 1 000 personnes de la population totale pour une année donnée. Il est exprimé en ‰.

transcription : Tout acte de l'État Civil d'une personne de nationalité monégasque dressé dans un pays étranger est transcrit, à Monaco, par l'officier d'État Civil. La transcription est effectuée dans l'un des registres de naissance, mariage ou de décès.

L'acte de l'État Civil établi par une autorité étrangère ne pourra être transcrit que s'il a été préalablement légalisé. Il devra préalablement être traduit en langue française, soit par un traducteur agréé par l'autorité judiciaire, soit par l'agent diplomate ou le consul de Monaco.

Observatoire de la Démographie 2014

Mars 2015

Pour consulter les
publications de l'IMSEE :
<http://www.imsee.mc/Publications>

Pour suivre les actualités de
l'IMSEE :
<http://www.imsee.mc/Actualites>

Pour vous abonner à la
newsletter de l'IMSEE :
<http://www.imsee.mc/Newsletters>

INSTITUT MONÉGASQUE DE LA
STATISTIQUE ET DES ÉTUDES
ÉCONOMIQUES

9 rue du Gabian
98000 MONACO
www.imsee.mc



ISSN-L 2311-6307

